

Méthodologie de calcul 360Score appliquée au ciment Planet®

Leader dans le secteur des matériaux de construction, LafargeHolcim France lance **Planet®**, la 1^{ère} offre de ciment en sac, 100% produite en France, bénéficiant d'une **empreinte carbone neutre**. Doté de la notation **360Score A+**, Planet® est le sac de ciment le plus **écoresponsable** disponible sur le marché français.

I. Un ciment classé A dans notre échelle 360Score

Définitions des indicateurs :

% réduction carbone : l'indicateur de réduction de l'empreinte carbone du ciment, exprimé en pourcentage est défini comme égal à : **poils CO₂ ciment / poils CO₂ CEM I**.

% matière recyclée : dans le cas des ciments, la part de matière recyclée est calculée comme la quantité de **matières secondaires** utilisée, rapportée à l'unité déclarée, en l'occurrence la tonne de ciment.



La norme NF EN 15804+A2 (2019) donne la définition suivante de matière secondaire :

Matière récupérée après une première utilisation ou issue de déchets, qui remplace des matières primaires.

- Note 1 à l'article : une matière secondaire est mesurée au niveau du point où la matière secondaire entre dans le système à partir d'un autre système.
- Note 2 à l'article : les matériaux récupérés après utilisation ou issus de déchets provenant d'un système de produits et utilisés comme un intrant dans un autre système de produits sont des matières secondaires.
- Note 3 à l'article : les matières secondaires (devant être mesurées aux frontières du système) sont, par exemple, les déchets métalliques recyclés, le béton concassé, le verre de récupération, les copeaux de bois recyclés, le plastique recyclé.

Pour le ciment, les matières secondaires sont, par exemple, les cendres volantes, les laitiers issus des hauts fourneaux ainsi que les cendres issues des combustibles alternatifs.

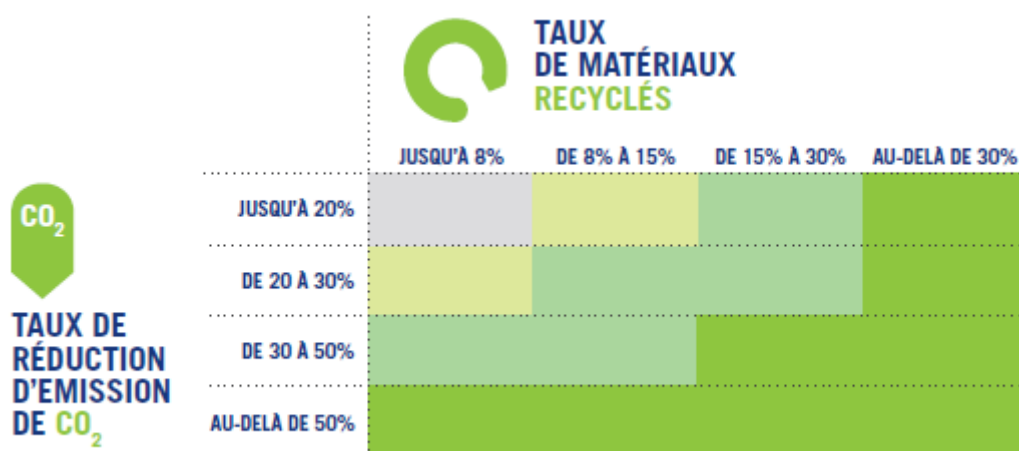
L'utilisation de matière secondaire, exprimée en kg, est disponible dans les FDES des ciments.

Méthodes de calcul :

Les valeurs prises pour les indicateurs - **% de réduction du CO₂** et **% de matières recyclées** - sont issues des données environnementales collectives publiées par l'ATILH (2017).

La gamme de ciments **Planet®** est produite à partir de différentes usines. La FDES collective de la gamme **Planet®** est celle du CEM III/B :

- Le poids CO₂ moyen pondéré des volumes est de 274 kg CO₂/t. Ce poids correspond à une réduction du taux de carbone allant jusqu'à 65% par rapport au poids CO₂ d'un ciment CEM I.
- Le taux de matériaux de recyclés est de 65,7%/t.



II. Un produit à empreinte carbone neutre classé A+ dans notre échelle 360Score

En complément de la composition la plus optimisée en termes de réduction de carbone de la gamme de ciments en sacs, Lafarge s'engage volontairement dans un effort de **compensation des émissions carbone résiduelles** par la sélection d'éco-projets qui promeuvent des modes constructifs économes en CO₂ et qui facilitent l'accès à un habitat décent et abordable aux populations locales de pays en développement. Par ces innovations en matière de construction durable, Lafarge et ses clients concourent à préserver les ressources naturelles tout en améliorant l'habitat. Les crédits carbones issus de ces éco-projets sélectionnés sont certifiés par des labels de qualité qui respectent des critères exigeants en matière environnementale et sociale.

De plus, Lafarge anticipe les lois et réglementations environnementales à venir : la **RE 2020** introduit le facteur carbone et impose une construction à impact carbone réduit à partir de 2021.

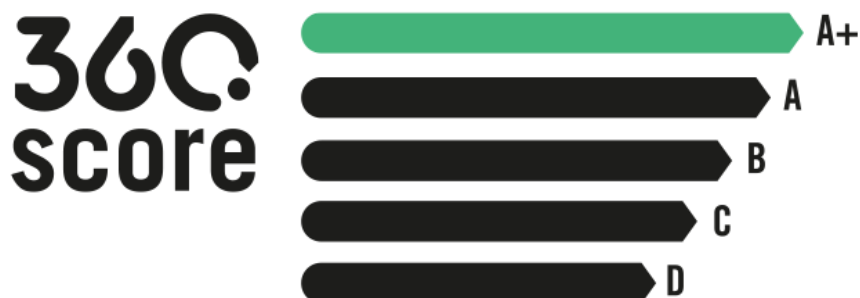
RE 2020

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE2020 ») a été prévue par la loi « Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ELAN), pour une entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2021.

Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment. Elle repose pour cela sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Forte de ses objectifs réaffirmés – diminuer l'impact carbone des bâtiments, réduire les consommations d'énergie et mieux prendre en compte le confort d'été –, la RE2020 sera ambitieuse et exigeante. Aussi, sa mise en œuvre continuera à se faire en concertation avec les acteurs du bâtiment et les filières industrielles.

Notre ciment **Planet®** est donc **scoré A+** dans l'échelle d'évaluation environnementale **360Score** dont l'objectif est de lire **la performance carbone** et **le taux de matériaux recyclés** dans nos gammes de produits :



Disposant de la note **360Score A+**, la plus élevée de l'échelle d'évaluation de la performance environnementale des produits LafargeHolcim, le sac **Planet®** est disponible sur l'ensemble du territoire français.